

PRODUITS DÉRIVÉS

EPrev'

ARTICLE 1 - OBJET

Les CGV décrites ci-après détaillent les modalités et les engagements de Communica dans le cadre d'un abonnement annuel dans l'annuaire digital spécialisé Eprev. Toute prestation accomplie par Communica implique une adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION ET CONTENU DE L'OFFRE

Communica s'engage à :

- Fournir une visibilité dans l'annuaire digital EPrev' pour la durée de l'abonnement : 1 an calendaire
- Promouvoir l'annuaire continuellement

Communica :

- Ne fournit pas de liste de contacts, de prospects
- Ne rédige pas le contenu des fiches (produits et entreprise)
- N'assure pas le suivi des rendez-vous prospects
- N'assure pas le suivi, la mise à jour des fiches produits (changement de charte graphique, obsolescence ou rupture de stock des produits... modifications à la charge de l'acheteur)

ARTICLE 3 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PRODUIT

L'abonnement est annuel : souscription pour 1 année calendaire (12 mois). Le paiement intégral est à fournir à l'adhésion. L'abonnement est tacite reconductible : 1 mois avant la fin de l'abonnement, Communica envoie un rappel de fin de contrat avec un rappel du tarif et des conditions. Sans retour dans le délai imparti, l'abonnement est tacitement reconduit.

L'abonnement comprend :

- Une fiche entreprise établie selon les éléments fournis par l'acheteur
 - Des fiches produits rattachées à la fiche entreprise, lesquelles détaillent les produits/services de l'acheteur selon les éléments qu'il aura fournis
- L'acheteur dispose de 30 fiches produits à la souscription de l'abonnement et peut choisir d'acheter une option supplémentaire pour bénéficier d'un nombre de fiches illimité. L'acheteur peut accéder à tout moment à ses fiches entreprises et produits pour les modifier et/ou compléter sans limite d'accès et de modifications.

ARTICLE 4 - TARIFS, CONDITIONS DE RÈGLEMENT ET RECOUVREMENT

Les tarifs figurant au dossier d'inscription sont exprimés en HT, le montant de la TVA (20%) doit être rajouté pour définir le montant réel dû par l'acheteur. Le montant est à régler dans sa totalité lors de la souscription de l'abonnement. L'acheteur peut remplir les formulaires pour la création de ses fiches dès la validation de son abonnement. A défaut de paiement sous 15 jours calendaires après la validation de son abonnement, la diffusion de ses fiches sera suspendue jusqu'à réception du règlement.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ANNULATION / RÉSILIATION

L'acheteur dispose d'un délai de rétractation de 7 jours calendaires à compter de la signature de l'adhésion. Si l'acheteur se rétracte durant ces 7 jours, la totalité des sommes versées lui seront restituées. L'abonnement engage l'acheteur pour 1 an et ne pourra être résilié avant. Si l'acheteur souhaite résilier son abonnement à l'échéance, une demande de résiliation doit être transmise 30 jours minimum avant la date d'échéance, faute de quoi l'abonnement sera tacitement reconduit. L'acheteur peut faire sa demande de résiliation par le biais :

- d'un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception à Communica Organisation, Service Abonnement, 6 rue du courant, 33310 LORMONT - France
- d'un mail à florence@preventica.com

ARTICLE 6 - CONTRÔLE RÉSERVATIONS - ADMISSION OU REFUS

Ne peuvent être admis à diffusion que les fiches des acheteurs ayant une activité avec un rapport avec les domaines d'action traités par Préventica.

ARTICLE 7 - LITIGES ET COMPÉTENCE TERRITORIALE

En cas de litige entre Communica et l'acheteur, le tribunal compétent qui devra être saisi sera celui le plus proche du Siège Social de Communica, à savoir le Tribunal de Commerce de Bordeaux : Greffe du Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse, 3 place Gabriel, 33000 Bordeaux

WebiPrev'

ARTICLE 1 - OBJET

Les CGV décrites ci-après détaillent les modalités et les engagements de Communica dans le cadre de la vente de créneaux de diffusion de webinars sur la page WebiPrev' du site preventica.com. Toute prestation accomplie par Communica implique une adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION ET CONTENU DE L'OFFRE

Communica s'engage à fournir un créneau de diffusion de webinars sur la page WebiPrev' du site preventica.com. Communica ne fournit, en aucun cas, la prestation d'accompagnement à la création de contenu et de support documentaire au webinar. L'acheteur s'engage à communiquer les informations requises pour assurer la promotion des webinars (intervenants et leurs photos, titre, texte...) dans un délai de 4 semaines minimum avant la date choisie. Les engagements de Communica ainsi que les options complémentaires font l'objet d'une présentation précise et complète figurant au dossier d'inscription.

ARTICLE 3 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PRODUIT

Communica ne fournit aucun équipement technique nécessaire au bon déroulement d'un webinar, à savoir ordinateur, écran, webcam, micro, connexion internet filaire ou Wifi. Communica n'est pas responsable de la qualité de la connexion internet personnelle de l'acheteur, qu'elle soit professionnelle ou domestique et ne sera pas tenu pour responsable en cas de défaillance et d'interruption de la prestation à ce motif. Communica s'engage à fournir à l'acheteur un support technique, relatif à l'utilisation des options de la plateforme, ainsi qu'aux réglages environnementaux et technique de son cadre (son, micro, lumière, arrière-plan), avant et pendant le webinar. Le support technique de Communica n'interviendra en aucun cas dans le cadre de la modération des interventions des participants ou de la gestion des questions reçues ou encore dans la mise en place de sondage pour l'acheteur. L'acheteur devra s'organiser seul ou avec un membre de son équipe pendant le webinar. Communica remet à l'acheteur lors de la validation de la commande un document reprenant en détail le processus technique de l'organisation d'un webinar.

ARTICLE 4 - TARIFS, CONDITIONS DE RÈGLEMENT ET RECOUVREMENT

Les tarifs figurant au dossier d'inscription sont exprimés en HT, le montant de la TVA (20%) doit être rajouté pour définir le montant réel dû par l'acheteur. Le montant total est à régler dans les 15 jours calendaires suivant la validation du devis et impérativement avant la date prévue de diffusion du webinar. A défaut, Communica se réserve le droit de déprogrammer la diffusion du webinar et de disposer du créneau.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ANNULATION

Si l'acheteur ne peut pas assurer la tenue du webinar en direct, Communica s'engage à lui proposer au moins 1 autre créneau pour la diffusion. Si aucun créneau n'est retenu par l'acheteur, le webinar sera donc déprogrammé, le créneau libéré et les sommes engagées ou dues seront conservées ou réclamées.

ARTICLE 6 - CONTRÔLE RÉSERVATIONS - ADMISSION OU REFUS

Ne peuvent être admis à diffusion que les webinars dont les sujets abordés ou les ateliers proposés ont un rapport avec les domaines d'action traités par Préventica.

ARTICLE 7 - LITIGES ET COMPÉTENCE TERRITORIALE

En cas de litige entre Communica et l'acheteur, le tribunal compétent qui devra être saisi sera celui le plus proche du Siège Social de Communica, à savoir le Tribunal de Commerce de Bordeaux : Greffe du Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse, 3 place Gabriel, 33000 Bordeaux